

COMMUNE DE



LA GOUTELLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021 À 19H30

PRESENTS :

Laurette BREDÈCHE	Emmanuel GAUDY	Charles REY
Josette CHANTERANNE	Ida GIRAUD	Frédéric SABY
Fernand DE CASTRO	Françoise IMBAUD	Bernard THOMAS
André FOURNIER	Marie-Jeanne LABONNE	Didier VILLEDIEU
Dominique FOURNIER	Franck PÈRE	

EXCUSEE :

- Odile CHOMETTE, pouvoir donné à Franck PÈRE

INVITEE :

- ✓ Laurie CHEFDEVILLE, secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR :

1. Validation de l'ordre du jour
2. Validation du compte rendu du conseil municipal du 27 janvier 2021
3. Compte administratif 2020 – Budget principal
4. Compte de gestion 2020 – Budget principal
5. Affectation de résultat – Budget principal
6. Vote des taux d'imposition 2021
7. Budget primitif 2021 – Budget principal
8. Compte administratif 2020 – Budget Assainissement
9. Compte de gestion 2020 – Assainissement
10. Affectation de résultat – Assainissement
11. Projet Station d'épuration et réseaux : Emprunt 2021
12. Projet Station d'épuration et réseaux : Ligne de trésorerie 2021
13. Budget primitif 2021 – Assainissement
14. Communauté de Communes CCV : compétence « Mobilité »
15. Questions diverses

➤ La séance débute à 19H40.

✓ Nomination d'une secrétaire de séance : Marie-Jeanne LABONNE.

1. VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

Frédéric SABY procède à la lecture de l'ordre du jour et demande la modification du point N°15 par la validation du devis établi par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui a été sollicité pour les travaux d'archivage au sein de la mairie et le report des questions diverses au point N°16.

L'ordre du jour ainsi modifié est soumis au vote.

✓ Vote : **15 voix pour**

2. VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/01/2021

✓ Vote : **15 voix pour**

3. Compte administratif 2020 – Budget principal

Frédéric SABY, Marie-Jeanne LABONNE et Laurie CHEFDEVILLE, présentent conjointement le compte administratif 2020 et le budget primitif 2021 du budget principal à l'aide du document de synthèse élaboré en amont par la commission « finances » et dont chaque membre du conseil municipal a été destinataire.

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Réalisé en 2020	Proposé en 2021	Chapitres	Réalisé en 2020	Proposé en 2021
Charges à caractère	161 978 ,79	257 501,00	Excédent antérieurs		106 854,00
Charges de personnel	191 442,92	202 030,00	Atténuation de charges	8 135 ,19	6 000,00
Atténuation de produits	1 581,00	3 000,00	Produits de service du	29 069,46	29 200,00
Dépenses imprévues		1 000,00	Impôts et taxes	280 231,91	270 599,00
Transfert entre sections	19 096,82	17 297,00	Dotations et subventions	159 647,41	153 250,00
Autres de gestion	73 586,90	108 060,00	Autres produits de gestion	47 490,86	43 650,00
Charges financières	14 849,49	20 000,00	Produits financiers	4,08	5,00
Charges exceptionnelles	2 262,00	3 320,00	Produits exceptionnels	8 757,37	2 650,00
TOTAL	464 797,92	612 208,00	TOTAL	533 336,28	612 208,00

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	Réalisé en 2020	Reste à réaliser	Proposé en 2021	Chapitres	Réalisé en 2020	Reste à réaliser	Proposé en 2021
Déficit reporté				Excédent reporté			2 316,00
Report sur apports	283,72		500,00	Produits de cession			22 600,00
Emprunts et dettes	70 028,53		77 500,00	Transfert entre sections	18 412,62		17 297,00
Immobilisations incorporelles	11 190,51		29 500,00	Dotations	168 212,76		68 784,92
Subventions versées			2 000,00	Subventions	28976,00	26 000,00	30 600,00
Immobilisations corporelles	10 716,60		51 500,00	Emprunts et dettes	90 000,00		133 402,08
Immobilisations en cours	129 293,04	80 000,00	60 000,00	Immobilisations corporelles	717,47		
TOTAL	221 512 ,40	301 000,00		TOTAL	306 318,85	301 000,00	

Frédéric SABY se retire. Josette CHANTERANNE soumet au vote le compte administratif 2020 du budget principal de la commune.

✓ Vote : 14 voix pour

Frédéric SABY revient.

4. COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Marie-Jeanne LABONNE et Laurie CHEFDEVILLE présentent le compte de gestion du budget principal émanant de la Trésorerie du Centre des Finances Publiques.

Celui-ci fait apparaître un excédent de 68 538,36 € en section de fonctionnement et un excédent de 84 806,45 € en section d'investissement pour l'année 2020.

En incluant le résultat de clôture de l'année 2019, il en résulte un excédent de 158 538,36 € en section de fonctionnement et de 2 315,08 € en section d'investissement.

Frédéric SABY propose le vote du compte de gestion.

✓ Vote : 15 voix pour

5. AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL

La proposition d'affectation de résultat d'après les comptes de l'année 2020 est présentée.

Une partie du montant de l'excédent de la section de fonctionnement soit 106 853,44 € sera reportée à l'exercice 2021 et le solde soit 51 684,92 € sera affecté à la section investissement.

✓ Vote : **15 voix pour**

6. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Frédéric SABY rappelle que les membres de la commission « finances » ont fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune pour cette année en raison, notamment de la situation sanitaire qui peut engendrer des difficultés financières pour certains contribuables.

Il précise aussi que le taux de la taxe d'habitation est gelé depuis 2019 et qu'il n'est donc pas nécessaire de délibérer sur ce taux.

Toutefois, Laurie CHEFDEVILLE explique qu'à compter de cette année, la part communale et la part départementale de la taxe foncière bâtie sont fusionnées. Cette dernière est de 20,48% pour l'année 2021.

Les taux proposés sont donc de 32,85% pour la taxe foncière bâtie soit : 12,37% pour la taxe communale (identique à l'année précédente) plus 20,48% pour la taxe départementale et de 129,87% pour la taxe foncière non bâtie.

✓ Vote : **15 voix pour**

7. BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Frédéric SABY soumet au vote le budget primitif tel que présenté auparavant après avoir donné des explications concernant la prévision du versement d'une subvention au SIRB (Syndicat Intercommunal de la Retenue des Fades Besserve) qui se trouve en grande difficulté financière.

La commune étant membre du syndicat, elle est solidaire de la dette. Il est bien précisé qu'il s'agit d'une simple prévision. Le président du syndicat s'est engagé à venir donner des informations lors du prochain conseil municipal de notre commune.

✓ Vote : **15 voix pour**

8. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – ASSAINISSEMENT

Frédéric SABY, Marie-Jeanne LABONNE et Laurie CHEFDEVILLE, présentent conjointement le compte administratif 2020 et le budget primitif 2021 du budget assainissement à l'aide du document de synthèse élaboré en amont par la commission « finances » et dont chaque membre du conseil municipal a été destinataire.

BUDGET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Réalisé en 2020	Proposé en 2021	Chapitres	Réalisé en 2020	Proposé en 2021
Charges à caractère général	9 558,86	21757,00	Excédent reporté		6 719,00
Transfert entre sections	10 587,00	10 982,00	Transfert entre sections	4 021,47	
Charges financières		4 000,00	Vente de produits	9 635,56	10 000,00
			Subvention d'exploitation	20 000,00	20 000,00
TOTAL	20 145,86	36 719,00	TOTAL	33 657,03	36 719,00

INVESTISSEMENT						
DEPENSES				RECETTES		
Chapitres	Réalisé en 2020	Reste à réaliser	Proposé en 2021	Chapitres	Réalisé en 2020	Proposé en 2021
Opérations non individualisées	9 435,60	13 000,00	707 000,00	Opérations non individualisées		702 037,89
Opérations financières	4 021,47		6 000,00	Opérations financières	29078,41	23 962,11
TOTAL	13 457,07	726 000,00	TOTAL	29 078,41	726 000,00	

Frédéric SABY se retire. Josette CHANTERANNE soumet au vote le compte administratif 2020 du budget Assainissement.

✓ Vote : 14 voix pour

Frédéric SABY revient.

9. COMPTE DE GESTION 2020- ASSAINISSEMENT

Marie-Jeanne LABONNE et Laurie CHEFDEVILLE présentent le compte de gestion du budget Assainissement émanant de le Trésorerie du Centre des Finances publiques.

Celui-ci fait apparaître un excédent de 13 511,17 € en section de fonctionnement et un excédent de 15 621,34 € en section d'investissement pour l'année 2020.

En incluant le résultat de clôture de l'année 2019, il en résulte un excédent de 13 511,17 € en section de fonctionnement et de 6 206,89 € en section d'investissement.

Frédéric SABY propose le vote du compte de gestion.

✓ Vote : 15 voix pour

10. AFFECTATION DE RESULTAT – ASSAINISSEMENT

La proposition d'affectation de résultat d'après les comptes de l'année 2020 est présentée.

Une partie du montant de l'excédent de la section de fonctionnement soit 6 719,00€ sera reportée à l'exercice 2021 et le solde soit 6 793,11 € sera affecté à la section investissement.

✓ Vote : 15 voix pour

11. PROJET STATION D'EPURATION ET RESEAUX : EMPRUNT 2021

Selon le plan de financement de la construction de la nouvelle station d'épuration et de réhabilitation des réseaux, il est nécessaire de contracter un emprunt de 300 000,00 € sur une durée la plus adaptée de 25 annuités.

Trois établissements bancaires ont été consultés. Frédéric SABY fait la présentation des offres de financement proposées :

Banque	Montant	Durée	Date de consultation	Taux proposé	Frais de dossier	Montant Echéance trimestrielle	Montant Total des intérêts	Coût total de l'emprunt
Banque des Territoires	300 000 €	25 ans	01/04/2021	0,83 % Fixe	0	3 324,07 €	32 406,65 €	332 406,65 €
Crédit Agricole	300 000 €	25 ans	01/04/2021	0,89 % Fixe	150 €	3 349,44 €	34 943,89 €	334 793,89 €
Caisse d'épargne	300 000 €	25 ans	N'a pas été consultée à nouveau après les changements de taux au 01/04/2021 (Taux initial supérieur aux 2 autres) *					

* Lors de la première consultation le 04/02/2021, les taux proposés étaient de :

- Banque des Territoires : 0,59 %
- Crédit Agricole : 0,67%
- Caisse d'Epargne : 0,75%

Il propose de retenir l'offre du Crédit Agricole compte tenu de la faible différence du coût total de l'emprunt avec celle de la Banque des Territoires en contrepartie de la proximité et de l'expérience que nous avons avec cette banque.

✓ Vote : 15 voix pour

12. PROJET STATION D'EPURATION - LIGNE DE TRESORERIE

Afin de préserver la capacité d'autofinancement de la commune, Frédéric SABY propose de procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole dans l'attente du versement des subventions demandées.

✓ Vote : 15 voix pour

13. BUDGET PRIMITIF 2021 - ASSAINISSEMENT

Frédéric SABY soumet au vote le budget primitif tel que présenté précédemment.

✓ Vote : 15 voix pour

14. COMMUNAUTE DE COMMUNES CCV : COMPETENCE MOBILITE

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence « mobilité » relève de la région. Toutefois, cette compétence peut être intégrée au sein des Communautés de Communes.

Cette option a été retenue lors du dernier conseil communautaire de notre communauté de communes. Il appartient à chaque commune de se prononcer à son tour.

Frédéric SABY expose les 3 scénarios possibles :

1. La Communauté de Communes ne prend pas la compétence
2. Elle prend la compétence sans l'exercer pour le moment
3. Elle prend la compétence et l'exerce pleinement dès cette année

Il précise que seuls les transports intra-communautaires sont concernés s'il devait y avoir prise de compétence.

Il propose de retenir le scénario n°2 qui est celui que le conseil communautaire a adopté.

✓ Vote : **13 pour et 2 abstentions**

15. VALIDATION DU DEVIS ARCHIVAGE

L'archivage a été fait par le Centre de Gestion au sein de la mairie au cours de l'année 2016 et il est recommandé de le faire lors de chaque mandat.

Il concerne le tri, l'archivage et la conservation des documents.

Pour cela, le Centre de Gestion a adressé un devis après avoir recensé le volume de travail à effectuer actuellement.

Il s'élève à 3 220,00€ pour une durée d'intervention de 14 jours.

Frédéric SABY propose de valider le devis présenté.

✓ Vote : **15 voix pour**

16. QUESTIONS DIVERSES

- Concernant l'adressage, nous sommes toujours dans l'attente de l'enregistrement des documents sur la base de données par le service compétent du Conseil Départemental.
- Les dernières modifications apportées au règlement de projet du PLU seront validées lors de la très prochaine réunion de la commission « urbanisme » et seront adressées au cabinet d'études en charge du dossier.
- Compte tenu de l'avancement du programme, les demandes de permis de construire à venir pourront faire l'objet d'un « sursis à statuer » en attente de l'adoption du PLU.

La séance se termine à 23h55.

La Secrétaire

Le Maire